

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE RÉVISION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ DE LA VILLE D'ÉPERNAY

Par un arrêté municipal N°R2021-22 en date du 6 janvier 2021, le Maire de la Commune d'Épernay, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision du Règlement Local de Publicité de la Ville d'Épernay.

A cet effet, Monsieur Jean-Paul GRASMÜCK a été désigné commissaire enquêteur titulaire par décision N°E20000095/51 en date du 30 décembre 2020 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne.

L'enquête Publique se déroulera à l'Hôtel de Ville d'Épernay **du 25 janvier 2021 au 12 février 2021** inclus. Le dossier d'enquête sera consultable :

- À l'accueil de l'Hôtel de Ville d'Épernay, 7 bis avenue de Champagne BP 505 - 51331 Épernay Cedex, aux jours et heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12 heures et de 14h00 à 17h30, où chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations ;
- Sur le site internet de la commune d'Épernay : www.epernay.fr

De plus, le dossier d'enquête dématérialisé sera consultable sur une tablette disposée à l'accueil de l'Hôtel de Ville pendant la durée de l'enquête.

Afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public, le commissaire-enquêteur recevra aux services techniques de la Ville d'Épernay, salle de réunion, sise 2 rue de Reims à Épernay :

- le **lundi 25 janvier 2021 de 10 heures à 12 heures** ;
- le **mercredi 3 février 2021 de 10 heures à 12 heures** ;
- le **vendredi 12 février 2021 de 15 heures à 17 heures**.

De même, le public pourra consigner ses éventuelles observations et propositions sur le registre d'enquête déposé à l'accueil de l'Hôtel de Ville d'Épernay, 7 bis avenue de Champagne à Épernay, ou les adresser par courrier au commissaire-enquêteur, domicilié pour la circonstance à l'Hôtel de Ville d'Épernay – Monsieur Jean-Paul GRASMÜCK – commissaire-enquêteur - 7 bis avenue de Champagne - BP 505 - 51331 ÉPERNAY Cedex et ce, pendant toute la durée de l'enquête, pour être annexées au registre concerné. Durant les permanences susvisées, le dossier d'enquête publique ainsi que le registre seront disponibles aux Services Techniques de la Ville d'Épernay, salle de réunion, sise 2 rue de Reims à Épernay. Le public pourra également transmettre ses observations et propositions au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : enquetepubliquerlp@ville-epernay.fr.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables à l'accueil de l'Hôtel de Ville d'Épernay et sur le site internet de la Commune, www.epernay.fr, durant un délai d'un an et ce, un mois après la date de clôture de l'enquête soit le 12 mars 2021.